

Après une fin d'année particulière... Vous trouverez ci-dessous les informations pour la

## RENTREE 2021 – 2022

qui s'annonce à l'horizon...

### DATES ET HEURES DE RENTREE DES ELEVES

CLASSES	DATES	HORAIRES
3 <sup>ème</sup> PMET	Jeudi 2 septembre 2021	De 8h30 à 11h30
2 <sup>de</sup> MCVA/ASSP	Jeudi 2 septembre 2021	De 9h00 à 12h00
1 <sup>res</sup> MC / MVA / ASSP	Jeudi 2 septembre 2021	De 13h30 à 15h30
T <sup>le</sup> PRO GA /COM/ASSP	Jeudi 2 septembre 2021	De 14h00 à 16h00

### Début des cours le Vendredi 3 septembre 2021

#### PASTORALE

C'est l'art de vivre ensemble à la lumière de l'Évangile.

Par des temps d'échange, de partage, de témoignages de vie, de temps forts, des célébrations, la Pastorale vise à éveiller les élèves à l'intériorité et à permettre la découverte du sens de la vie.

Tous les élèves sont accueillis dans le respect de leur conviction. A. SOUFIS - APS

#### JOURNEE D'INTEGRATION

Le vendredi 10 septembre 2021.

Vous trouverez l'autorisation de sortie en annexe à compléter et à rapporter accompagné du règlement pour le jour de la rentrée.

#### REUNION PARENTS PROFESSEURS

Le lundi 13 septembre pour les 3<sup>PMET</sup> et 2<sup>NDE</sup> à partir de 18h00 en Amphi.

Le lundi 20 septembre pour les 1<sup>ère</sup> et les T<sup>ale</sup> à partir de 18h00 en Amphi.



#### LE PASS' REGION

Référente Pass'région : **Mme Tachon Céline** ([passregion.ctachon@gmail.com](mailto:passregion.ctachon@gmail.com))

GRATUIT, il est financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il regroupe des offres scolaires, culturelles, sportives, d'insertion professionnelle ou de solidarité.

Le Pass'Région offre des avantages utilisables dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La subvention « Manuels Scolaires » servira totalement ou en partie à acheter les livres consommables de l'année scolaire auprès de l'A.P.E.L. Ceux, réutilisables seront financés par la région.

- Elle s'élève à 50 € pour tous les élèves.

Les 2<sup>des</sup> ASSP et MCVA sont éligibles à une bourse aux équipements (voir modalités lors de la commande du Pass'Région). Les 2<sup>des</sup> ASSP doivent cocher "acc soins services" code 40033004 – Les 2<sup>des</sup> MCVA doivent cocher "Accueil relation usagers" code 40031211. Nous organisons la venue d'une entreprise pour commander leur tenue professionnelle.

Ce dispositif nécessite une commande de votre carte par Internet (PHOTO OBLIGATOIRE, format Carte d'Identité) pour TOUS les élèves. **LE PASS'REGION EST OBLIGATOIRE LE JOUR DU RETRAIT DES LIVRES.**

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

#### MANUELS SCOLAIRES

L'APEL assure la mise à disposition des manuels. Ils seront financés intégralement ou en partie par le Pass'Région. Selon les classes, vous devez fournir un ou deux chèque(s) complémentaire et de caution (voir tableau ci-après).

.../...

**A apporter le jour de la distribution des livres**

Classes	Subvention Pass'Région	Chq de caution à l'ordre de l'OGEC	Chq Complémentaire à l'ordre de l'APEL	Classes	Subvention Pass'Région	Chq de caution à l'ordre de l'OGEC	Chq Complémentaire à l'ordre de l'APEL
3PMET	50€	110€	Néant	1MCVA	50€	64€	32€
2MCVA	50€	18€	67€	1ASSP	16€	91€	Néant
2ASSP	50€	44€	42.20€	TMC	50€	67€	Néant
				TMVA	50€	67€	Néant
				TASSP	50€	67€	Néant

**Attention : sans règlement intégral, aucun livre ne sera distribué. Les élèves pourront venir récupérer leurs livres lors d'une des permanences mises en place par l'APEL le 21/09 et le 8/10 de 9h à 12h.**

Si vous n'avez pas reçu votre Pass'Région pour le jour de la distribution des manuels, merci d'apporter un chèque de caution du montant de la subvention à l'ordre de l'OGEC, qui vous sera restitué dès paiement avec celui-ci. Les livres réutilisables financés par le conseil régional devront être couverts afin de les préserver. Une retenue sur caution pourra être appliquée en fonction de l'état. Les commandes de manuels étant déjà passées, les élèves inscrits après le 1<sup>er</sup> juillet, devront commander directement les livres consommables en librairie. La liste sera fournie sur demande à M. HERY président de l'APEL : hery.michel@wanadoo.fr.

**P.A.I.**

Pour les élèves **ayant bénéficié d'un PAI pour l'année scolaire 2020/2021**, merci de **prendre contact** auprès du Secrétariat de Direction jusqu'**au 30 septembre 2021**. **Passée cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.**

**IMPORTANT : Dès la rentrée, merci d'apporter la copie de la synthèse de suivi de l'année dernière pour les élèves en PPS ainsi que la notification AVS si existante.**

**NOUVEAU : Pour la mise en place du 1/3T, nous avons IMPERATIVEMENT besoin d'une copie de la demande d'aménagements faite pour le DNB.**

**ACCES AU SELF / CAFETERIA /**

**Le Self fonctionnera dès le Vendredi 3 septembre 2021.**

Pour le self et la cafétéria un code d'identification sera remis à la rentrée à tous les élèves.

**Une formule unique à 5.75 €.**

Pour approvisionner le compte :

- Ecole Directe à privilégier
- Chèque à l'ordre de l'OGEC à déposer dans la boîte aux lettres près de l'accueil
- Espèces auprès de l'accueil.

**Il est impératif de réserver ou d'annuler votre repas sur Ecole Directe jusqu'à 10h10 le jour même.**

**Merci de veiller à ce que le compte soit toujours approvisionné.**

**CARNET DE CORRESPONDANCE**

Il sera distribué à tous les élèves par le professeur principal le jour de la rentrée. Il est strictement personnel et devra être conservé en bon état. Chaque élève doit être en mesure de le présenter à tout professeur ou personnel de l'établissement qui le lui demandera. **C'est la carte d'identité lycéenne.**

**ABSENCES (Rappel du carnet de correspondance)**

Pour un contrôle rigoureux, nous vous demandons **impérativement de prévenir le service Vie Scolaire du lycée** par téléphone **directement au 04 75 05 63 03** par mail **viescolaire@lycee-smndc.fr** ou par école directe.

Dès son retour au lycée, l'élève devra se rendre en vie scolaire muni d'un billet d'absence rempli et signé par vos soins.

.../...

## REDUCTION SCOLAIRE

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction sur la scolarité, **merci de nous transmettre, au plus tard le 21 septembre**, le ou les certificats **attestant de la scolarisation** de vos autres enfants **dans un établissement privé du secteur**. **Passé ce délai, la réduction ne sera pas appliquée**

## ECOLE DIRECTE

Suivi en ligne de la scolarité de votre enfant : **pour les familles/élèves déjà présents l'an passé, les codes ne changent pas** (le site ferme le 13 juillet et rouvrira début septembre). Pour les nouveaux élèves, des codes seront rapidement communiqués aux familles en début d'année. De nombreuses informations sont transmises par le biais de cette application. Deux accès sont ouverts, il est donc impératif que les élèves et les parents créent leur compte personnel et le consultent régulièrement.

## ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves du lycée sont assurés auprès de la "Mutuelle Saint - Christophe" (individuelle accident pour les activités scolaires et extra scolaires, 24h/24, 7j/7 pour l'année scolaire 2020/2021).

## A APPORTER LE JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE

Pour les élèves passant un examen cette année, l'attestation de recensement ou JDC (Journée de défense et citoyenne) si celle-ci n'a pas été fournie dans le dossier d'inscription.

-Chèque pour le self si vous êtes concernés.

## DATES DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) POUR L'ANNEE SCOLAIRE

Niveaux Filières	ASSP	MCVA	3PMET	
Term	Du 04/10 au 22/10/21 Du 03/01 au 04/02/22	Du 08/11 au 04/12/21 Du 28/02 au 26/03/22	T1	Du 15/11 au 20/11/21 <b>Oraux 25/11/21</b>
1 <sup>ère</sup>	Du 08/11 au 26/11/21 Du 23/05 au 24/06/22	Du 22/11 au 18/12/21 <i>Matinée du 14/12/21 libérée</i> <b>FORUM ORIENTATION</b> Du 30/05 au 25/06/22 <b>Oraux 30/06-01/07/22</b>	T2	Du 10/01 au 15/01/22 <b>Oraux 20/01/22</b>
2 <sup>nde</sup>	Du 03/01 au 22/01/22 Du 30/05 au 25/06/22 <b>Oraux 30/06-01/07/22</b>	Du 03/01 au 22/01/22 Du 30/05 au 25/06/22 <b>Oraux 30/06-01/07/22</b>	T3	Du 14/03 au 19/03/22 <b>Oraux 24/03/22</b> Du 16/05 au 21/05/22

**POUR LES SECONDES, NOUS VOUS INVITONS A RECHERCHER ACTIVEMENT VOTRE PREMIER LIEU DE FORMATION CET ETE. VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE LA CONVENTION CORRESPONDANTE A VOTRE FILIERE, A REMETTRE REMPLIE ET SIGNEE A VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL DES LA RENTREE.**

## CONSEILS AUX ELEVES POUR UNE MEILLEURE REUSSITE

Afin d'appréhender au mieux la rentrée, nous vous conseillons de reprendre un rythme de travail, une quinzaine de jours avant la rentrée afin d'être « efficace » dès le premier jour des cours.

**Nous vous rappelons également qu'une tenue adaptée est exigée dès la rentrée scolaire, le survêtement est exclusivement réservé au cours d'EPS.**

L'établissement sera fermé du **13 juillet au 24 août 2021 inclus**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

M. LECLERCQ  
Le Directeur Général

LEG SAINT MAURICE  
LEP NOTRE DAME DES CHAMPS  
3 rue Georges Bernard - CS 61007  
26106 Romans-sur-Isère Cedex  
Tél. 04 75 05 63 00  
secretariat@lycee-smndc.fr